

Tout ça pour ça !!

Il a donc fini par le faire. Plus d'un mois après avoir annoncé la création d'un «*âge pivot*» pour avoir le droit de partir avec une retraite à taux plein, une mesure destinée à rétablir l'équilibre financier de l'assurance vieillesse, le chef du gouvernement s'est dit «*disposé à retirer du projet de loi la mesure de court terme que j'avais proposée, consistant à converger progressivement à partir de 2022 vers un âge d'équilibre de 64 ans en 2027*». Mais le chef de gouvernement met simplement son mécanisme de côté en attendant que les organisations syndicales et patronales lui proposent autre chose. Soit, exactement ce qu'il répète depuis plus d'un mois et son discours du 11 décembre devant le Conseil économique, social et environnemental (Cese).

Jusqu'ici, c'était à la future gouvernance du système universel, composée de représentants des partenaires sociaux, de tenter de trouver une meilleure solution d'ici au 1^{er} septembre 2021. Finalement, ces «*travaux*» auront pour cadre la «*conférence de financement*» proposée par la CFDT, mais le timing s'est resserré. Il n'est plus question de discuter jusqu'en juillet, voire septembre : syndicats et patronats devront rendre leur copie «*fin avril*».

Le cadre de la future négociation confine, lui, à la mission impossible : l'exécutif n'acceptera pas d'accord qui entraînerait une «*baisse des pensions*» ou une «*hausse du coût du travail*», ce qui laisse tout de même la porte ouverte à une augmentation des cotisations vieillesse, à condition que le patronat bénéficie d'autres baisses d'impôts. Dernière précision et non des moindres : «*Dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, le gouvernement [...] prendra par ordonnances les mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre d'ici 2027 et financer les nouvelles mesures de progrès social.*» «*Je pense toujours que l'âge pivot est la meilleure façon d'y parvenir*», a fait valoir Edouard Philippe sur le plateau de France 2. En cas d'échec Edouard Philippe le laisse entendre : «*Le gouvernement ne laissera pas passer un projet de loi qui ne prévoirait pas les mesures de remise à l'équilibre du système en 2027. Ce serait carrément irresponsable.*»

Sur le fond de la réforme, le Premier ministre n'a, finalement, pas beaucoup bougé depuis le 11 décembre. Si le mécanisme destiné à rétablir les comptes de l'assurance vieillesse est bien «*retiré*» du texte, il reste, dans le projet de loi, un autre âge pivot : celui qui permettra, dans le système universel, de maintenir automatiquement l'équilibre. Le Premier ministre précise dans sa lettre de samedi que le principe de cet autre «*âge d'équilibre*» n'est pas négociable même s'il pourra «*être adapté pour refléter la diversité des carrières professionnelles, et notamment les situations de pénibilité ou de carrière longue*». Or, cette «*référence collective*» obligera les futures générations - y compris celles qui ont commencé tôt - à travailler plus longtemps puisqu'elle sera fixée en fonction de «*l'âge moyen*» de départ constaté au moment de la bascule dans le futur système (autour de 64 ans) et évoluera en fonction de l'espérance de vie. Ce dispositif avait (déjà) été préconisé par l'ancien haut commissaire aux retraites Jean-Paul Delevoye dans son rapport rendu en juillet. A l'époque, la CFDT avait trouvé la mesure «*injuste*» et «*stupide*». En leur mettant sous le nez, entre-temps, un autre âge pivot en guise de chiffon rouge, Edouard Philippe a réussi à le leur faire oublier. Un coup politique.

Extrait «*Libération*» du 13/01/2020 – Lilian Alemagna